

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° 2008-11-7-2

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE

Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion

Résumé : Au titre de la politique du Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, il vous est proposé, dans le présent rapport, de valider une convention de partenariat et de financement pour soutenir en 2008 l'Opéra National du Rhin, pour le volet haut-rhinois de son activité culturelle et pédagogique.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné, au titre de la politique de "Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion", un projet de convention de partenariat et de financement avec l'Opéra National du Rhin. La proposition de cette Commission est récapitulée dans le tableau joint au présent rapport.

L'Opéra National du Rhin, organisé en Syndicat Intercommunal avec les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques. L'activité de l'Opéra est répartie comme suit :

- l'Opéra à Strasbourg ;
- le Ballet, centre chorégraphique national à Mulhouse ;
- l'Opéra Studio (anciennement "Les Jeunes Voix du Rhin", cellule de formation lyrique pour jeunes chanteurs) à Colmar, avec une direction artistique assurée par l'Opéra à Strasbourg.

La structure fonctionne avec un budget annuel de l'ordre de 20 millions d'Euros, 257 salariés, une compagnie de 33 danseurs, un chœur permanent de 44 chanteurs, une formation lyrique de 8 chanteurs et deux pianistes et plus de 500 intermittents du spectacle.

La programmation concilie grand répertoire et création contemporaine avec, annuellement, plus de 130 représentations d'opéra, danse, récitals, concerts et spectacles.

En 2008, avec l'appui de son service "jeune public" et en liaison avec l'Education Nationale, l'Opéra du Rhin met en œuvre un projet culturel et pédagogique dont un volet s'adresse particulièrement aux jeunes haut-rhinois et sollicite l'aide du Conseil Général pour sa mise en œuvre dont les principaux objectifs sont de :

- faciliter l'accès du public scolaire à l'art lyrique et chorégraphique ;
- provoquer la rencontre autour d'un spectacle entre les arts et les enfants, susciter des interrogations, des surprises ;
- participer à l'éducation artistique des plus jeunes et les sensibiliser tant au grand répertoire qu'à la musique contemporaine ;
- soutenir l'éducation musicale et artistique délivrée dans le cadre scolaire ;
- initier les publics de demain et leur donner une culture du spectacle vivant ;
- répondre de manière toujours plus satisfaisante à la mission de service public de l'Opéra National du Rhin ;
- irriguer le territoire en menant des actions au plus près des publics, qui pour diverses raisons, géographiques ou sociologiques, sont éloignés de la culture.

Au titre de cette action en 2008, l'Opéra du Rhin s'inscrit dans les orientations culturelles du Département, notamment de sensibilisation artistique en direction d'un public ciblé (collégiens, personnes âgées, défavorisées...) et d'équilibre territorial.

Ce projet répondant aux priorités culturelles du Département (ancrage territorial et sensibilisation des publics), il est proposé de soutenir la structure à hauteur de 100 000 € en 2008, conformément à la convention en *annexe* qui formalise :

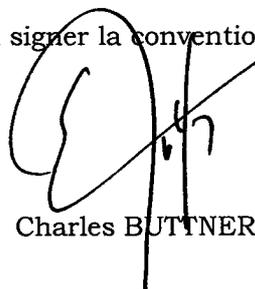
- le projet culturel et pédagogique de l'Opéra (volet haut-rhinois) ;
- les modalités, conditions et montant de l'aide du Département.

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2008.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette proposition, étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé, le cas échéant, sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département à savoir :

- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 61671 (D 022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 100 000 € ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer la convention de partenariat pour l'année 2008 avec l'Opéra du Rhin.



Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 25 Septembre 2008

Commune

Fonction 311 - Nature 65734 - Enveloppe 61671

(D 022)

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévision.	Intervent. souhaitée	Subvention allouée en 2007	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	OPERA DU RHIN	Convention de partenariat entre le Département et l'Opéra du Rhin pour la mise en œuvre du volet haut-rhinois de son programme culturel et pédagogique en 2008	2008 : 20 930 805 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	Convention annuelle : 2008 : 100 000 €
						100 000 €	

**CONVENTION
ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'OPERA DU RHIN
pour
la mise en œuvre d'un programme culturel et pédagogique en 2008**

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 13 décembre 2007,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal Opéra National du Rhin de 1978,

Vu le projet culturel et pédagogique proposé par l'Opéra du Rhin en 2008,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du

et

L'Opéra National du Rhin, ci-après dénommé "l'Opéra du Rhin" ou "l'Opéra" représenté par son Président, habilité par une délibération du Comité de l'Opéra National du Rhin en date du 6 mai 2008.

PREAMBULE

L'Opéra National du Rhin, organisé en Syndicat Intercommunal avec les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

La programmation concilie grand répertoire et création contemporaine avec, annuellement, plus de 130 représentations d'opéra, danse, récitals, concerts et spectacles.

Soucieux d'ouvrir ses portes au grand public, l'Opéra National du Rhin mène de nombreuses opérations en direction de publics diversifiés en participant ponctuellement à des dispositifs européens ou nationaux ("Tous à l'Opéra") ou en menant régulièrement des actions spécifiques (visites guidées, stages, ateliers de découvertes...).

Dans ce cadre, le Service Jeune public de l'Opéra, propose différents dispositifs pédagogiques, notamment en liaison avec l'Education Nationale, pour faciliter l'accès du public scolaire à l'art lyrique et à la danse.

En 2008, l'Opéra du Rhin met en œuvre un projet culturel et pédagogique dont un volet s'adresse particulièrement aux jeunes haut-rhinois.

Le Département du Haut-Rhin, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à la mise en œuvre de ce volet de l'action de l'Opéra du Rhin dans le cadre du présent accord.

ARTICLE 1-OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'aide du Département pour la mise en oeuvre du projet culturel et pédagogique de l'Opéra en 2008 et plus particulièrement son volet haut-rhinois (*annexe 1*).

ARTICLE 2 -DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2008.

ARTICLE 3 -ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET PROJET CULTUREL ET PEDAGOGIQUE DE L'OPERA DU RHIN (ANNEXE 1)

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture en direction d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires en encourageant toute action contribuant à :

- l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...),
- la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

L'Opéra National du Rhin, dans le cadre de son projet pédagogique, s'attache à favoriser son accès à des publics qui, pour des raisons diverses, en sont éloignés.

Il s'agit notamment du public jeune, de la maternelle à l'université. Les principaux objectifs sont de :

- provoquer la rencontre autour d'un spectacle entre les arts et les enfants, susciter des interrogations, des surprises.
- participer à l'éducation artistique des plus jeunes et les sensibiliser tant au grand répertoire qu'à la musique contemporaine.
- soutenir l'éducation musicale et artistique délivrée dans le cadre scolaire.
- initier les publics de demain et leur donner une culture du spectacle vivant.
- répondre de manière toujours plus satisfaisante à la mission de service public de l'Opéra National du Rhin.

Au titre de l'action qu'il met en oeuvre dans le Haut-Rhin en 2008 (annexe 1), l'Opéra du Rhin s'inscrit dans les orientations culturelles du Département, notamment de sensibilisation artistique en direction d'un public ciblé (collégiens, personnes âgées, défavorisées...) et d'équilibre territorial.

ARTICLE 4 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Pour l'exercice 2008, la participation globale du Département au projet culturel et pédagogique de l'Opéra (*annexe 1*) est fixée à 100 000 € (cent mille euros).

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de l'Opéra National du Rhin :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
BDF Strasbourg	30 001	00806	C672000000	56	06 70 58 Trésorerie principale Strasbourg

La subvention sera versée en totalité sur présentation du budget relatif au projet culturel et pédagogique 2008 et du compte administratif 2007 de l'Opéra.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS

L'Opéra National du Rhin s'engage à :

- ↳ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet culturel et pédagogique ;
- ↳ fournir au Département,
 - avant le 1^{er} septembre 2009, le compte administratif du dernier exercice et le compte d'emploi de la subvention attribuée ;
 - avant le 30 juin 2009, le compte rendu moral et financier du projet culturel et pédagogique réalisé en 2008.
- ↳ aviser le Département de toute modification concernant :
 - l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;
 - ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...).
- ↳ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur les supports de communication relatifs aux actions financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander son remboursement.

ARTICLE 6 - SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION

Au cours du premier semestre 2009, un bilan du projet culturel et pédagogique sera réalisé et présenté par l'Opéra du Rhin dans le cadre d'une réunion organisée à l'initiative du Département.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par l'Opéra National du Rhin de l'une des orientations de l'article 3 et des obligations de l'article 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Opéra du Rhin n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

L'annexe 1 fait partie intégrante de la présente convention.
Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président du Conseil Général du
Haut-Rhin

Le Président de L'Opéra National
du Rhin

Projet culturel et pédagogique de l'Opéra national du Rhin
L'action de l'Opéra du Rhin en direction des publics haut-rhinois en 2008

Une activité inscrite au cœur des territoires en direction d'un public diversifié :

L'activité jeune public occupe largement l'espace géographique haut-rhinois. Sont venues à l'opéra pour cette saison 108 classes issues des territoires de vie du Sundgau, de Mulhouse et couronne et de Colmar et Ribeauvillé.

L'amplitude géographique couverte vise à être élargie au cours des prochaines saisons. En effet, il serait souhaitable de toucher des zones où l'offre culturelle est plus réduite et intensifier l'action de l'Opéra national du Rhin sur ces territoires.

Un projet spécifique, poursuivi en 2008, " les Jeunes Voix sur les Routes" répond déjà à cet objectif de rapprocher ces secteurs, des structures culturelles et de l'art lyrique. Les zones géographiques sont choisies en concertation avec l'Education nationale.

Les projets *Jeunes Voix du Rhin sur les routes* se déroulent en plusieurs temps :

- Rencontre entre les référents "jeune public" de l'Opéra national du Rhin, les conseillers pédagogiques et les enseignants des classes choisies, dans l'objectif :
 - - o d'organiser les modalités du projet
 - o définir la préparation souhaitée en amont dans les classes
 - o sensibiliser les enseignants à ces actions
- Interventions d'artistes dans les classes (dans 3 à 4 classes) avec :
 - - o rencontre
 - o jeu de questions/réponses sur le métier de chanteur
 - o démonstrations (échauffements, extraits d'opéra, ...)
 - o jeux vocaux
- Récital privé pour ces classes au cours duquel les enfants peuvent entendre « leurs artistes » en condition de concert, avec accompagnement piano. Le répertoire de ce récital est toujours réfléchi et adapté pour être riche du point de vue pédagogique et intéressant pour les enfants (notamment avec des extraits d'opéras célèbres).

Les publics scolaires ciblés par l'Opéra national du Rhin sont divers, écoles élémentaires, collèges, lycées et lycées professionnels. Les projets, bâtis en concertation avec la DRAC, le sont toujours entre les référents de l'opéra et les enseignants concernés. A l'issue des parcours pédagogiques, une restitution est demandée à la classe, afin de faire un bilan de l'action menée.

En terme de perspectives d'évolutions, les associations petite enfance, MJC et associations socioculturelles sur Mulhouse et Colmar seront visées par l'action culturelle de l'Opéra national du Rhin notamment par des actions de sensibilisation, de formation et propositions tarifaires.

Ce Pôle vise à être développé au cours de la saison 2008/2009.

Projets menés avec les collègues

Les projets menés avec les collègues sont construits entre les référents "jeune public" de l'Opéra national du Rhin et les enseignants concernés.

Plutôt que de proposer des projets « types », qui ne sauraient répondre favorablement aux attentes des enseignants, le choix a été fait de construire systématiquement les projets en fonction du niveau des élèves, de leur vécu, des projets d'établissement, des objectifs spécifiques des enseignants.

Tous ces projets sont élaborés autour d'un spectacle de la saison de l'Opéra national du Rhin, choisi par les enseignants et auquel les élèves assisteront, et qui sera l'aboutissement du projet.

Les arts lyrique et chorégraphique sont porteurs de sens pour les enseignants du collège, ils sont en effet riches d'exploitations pédagogiques possible, et peuvent donner lieu à des projets interdisciplinaires (musique, arts plastiques, sport, littérature, langues, histoire, géographie, instruction civique ...).

Les projets démarrent par le choix d'un spectacle. Puis, les enseignants commencent à travailler l'œuvre à partir des dossiers pédagogiques réalisés par les équipes de l'Opéra national du Rhin. Enfin, en complément, les enseignants choisissent, selon leurs objectifs, entre différentes activités pédagogiques gratuites :

- Visite de l'Opéra à Strasbourg, de la Filature ou du Théâtre de la Sinne à Mulhouse, du Théâtre Municipal de Colmar, afin d'appréhender le lieu, de découvrir le fonctionnement d'un théâtre, de comprendre ce qu'est un théâtre à l'italienne, de passer sur scène, de prendre conscience du fonctionnement technique d'un théâtre.
- Visite du Centre chorégraphique à Mulhouse pour découvrir le lieu de travail des danseurs et ses spécificités, prendre conscience du côté « sportifs de haut niveau » des artistes de la danse, de pouvoir rencontrer les danseurs et échanger avec eux, de les voir travailler.
- Visite des ateliers de décors à Strasbourg pour comprendre les étapes de réalisation d'un spectacle et découvrir les métiers techniques du théâtre.
- Possibilité d'assister à une répétition d'opéra ou de danse pour découvrir le spectacle en question en construction, le travail nécessaire à la réalisation d'un spectacle professionnel...
- Intervention en classe d'un artiste des Chœurs, des Jeunes Voix du Rhin ou du Ballet pour provoquer un contact humain entre les élèves et un artiste qui peut faire des démonstrations, parler de son métier (« parrainage » des jeunes par un artiste).
- Mise à disposition de la valise pédagogique qui permet de découvrir, à distance, le fonctionnement d'une scène de théâtre
- Prêt des différents outils pédagogiques audiovisuels réalisés par les équipes de l'Opéra national du Rhin.

En fin de parcours, une restitution, quelle qu'en soit la forme (dessins, commentaires, vidéo...) est demandée à la classe.

Les instances pédagogiques du Rectorat, de la DRAC, sont informées de ces projets, et se portent garants chaque saison, lors de comités de pilotage, de l'action éducative de l'Opéra national du Rhin, de sa pertinence.

Projets de sensibilisation aux métiers techniques du spectacle vivant avec le lycée technique du Rebberg à Mulhouse et le lycée du bâtiment à Cernay.

En lien avec des spectacles auxquels les élèves ont assisté :

- *La Belle-Hélène* (opéra) et le *Prince des Pagodes* (Ballet) pour le lycée du Rebberg
- *Bataclan* (opérette) pour le lycée du bâtiment.

plusieurs actions ont été menées et consisté en :

- un travail préalable en classe, en guise de préparation au spectacle pour les élèves, à partir des documents pédagogiques de l'Opéra national du Rhin.
- l'intervention d'un professionnel de l'Opéra national du Rhin pour un moment de rencontre autour du spectacle et des métiers (notamment techniques) de l'Opéra.
- la venue des élèves à une répétition au Centre Chorégraphique ou des artistes des Chœurs, dans l'objectif d'échanger avec les artistes.

Projets réalisés avec les associations relevant de l'action sociale

Les projets menés avec les associations relevant de l'action sociale sont une transposition, dans leur construction, des projets pédagogiques réalisés avec les collèves.

Conscient de toutes les vertus que peut avoir la fréquentation d'établissements culturels pour des publics en difficulté (ouverture d'esprit, distraction, éducation à la langue française, réflexion sur des problématiques de société, occasion de rencontrer d'autres personnes, intégration ...), l'objectif de ces actions est de préparer la venue de ce public de la meilleure manière qui soit à l'Opéra.

À partir d'un spectacle choisi d'un commun accord entre les responsables des associations d'action sociale, les bénéficiaires et l'Opéra, grâce à des tarifs adaptés (5,50€ par bénéficiaire, gratuité totale parfois), diverses rencontres et activités sont proposées avant la venue à un spectacle (mêmes activités possible que pour les projets avec les collèves).

Une rencontre entre un médiateur culturel de l'Opéra (service communication/relation avec les publics) et les bénéficiaires a toujours lieu pour les mettre à l'aise avant leur venue au théâtre, pour préparer le spectacle, pour démystifier le lieu... Un accueil personnalisé est également organisé le soir du spectacle au théâtre.

Détail des interventions d'artistes en milieu scolaire

Les interventions d'artistes de l'Opéra national du Rhin en milieu scolaire répondent aux objectifs suivants :

- Préparer les élèves à une venue à un spectacle.
- Créer un contact humain entre les jeunes et les artistes, pour rapprocher les élèves de la scène.
- Faire vivre aux élèves un moment de pratique artistique, sur le thème du spectacle.
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, lui donner de nouvelles perspectives.
- Faire prendre conscience aux jeunes des exigences des métiers artistiques, très éloignées de l'image de « facilité » véhiculée par les media.

Les interventions d'artistes s'inscrivent systématiquement dans le cadre d'une venue à un spectacle ; un artiste n'intervenant jamais de manière isolée, sans un projet pédagogique proposé par l'enseignant.

Leur contenu, élaboré avec les enseignants, est adapté au niveau des élèves, de leur vécu, des programmes scolaires, des projets d'écoles.

Ces interventions sont proposées gratuitement aux groupes scolaires, dans la limite des disponibilités des artistes en fonction des plannings artistiques.

Elles ont également lieu de manière coordonnée avec les autorités de l'Éducation nationale (inspecteurs pédagogiques régionaux, Conseillers pédagogiques en éducation musicale ...).